



Concours national de la Résistance et de la Déportation 2021-2022

Modalités d'organisation

① Qui organise le concours ?

Le ministère de l'Éducation nationale organise ce concours national en trois phases :

- **phase départementale** : désigne les lauréats départementaux en vue du jury académique ;
- **phase académique** : le jury académique présidé par M. le Recteur désigne des lauréats académiques ;
- **phase nationale** : le jury national désigne les lauréats nationaux parmi les travaux des lauréats académiques.

② Quels sont les documents de référence ?

- Un arrêté ministériel du 23 juin 2016 paru au *BOEN* n° 26 du 30 juin 2016 ;
- Le règlement officiel du concours pour 2021-2022 :
<https://eduscol.education.fr/document/12269/download> ;
- La circulaire académique parue le 8 novembre 2021 ;
- La directive départementale.

③ Quelles sont les 4 catégories du concours ?

Pour les lycées :	Pour les classes de 3 ^e des collèges :
Catégorie 1 : devoirs individuels	Catégorie 4 : devoirs individuels
Catégorie 2 : travaux collectifs	Catégorie 5 : travaux collectifs

Le CNRD peut donner lieu, notamment à travers les travaux collectifs, à des dynamiques interdisciplinaires voire inter-cycles et, de fait, constituer un levier pour :

- la pédagogie de projet ;
- le chef-d'œuvre en voie professionnelle ;
- la préparation orale (DNB ou grand oral du baccalauréat) ;
- la démarche citoyenne et d'engagement.

④ En quoi consiste la catégorie « devoirs individuels » ?

- Rédaction d'un **devoir en classe** à partir d'un sujet élaboré par une commission académique présidée par un IA-IPR d'histoire-géographie et/ou un inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement général (IEN-EG) en lettres-histoire-géographie, dans le cadre défini par l'inspecteur général présidant le collège de correcteurs ;
- L'épreuve **sous surveillance**, d'une **durée maximale** de 3 heures pour les lycéens et de 2 heures pour les collégiens ;
- Les candidats, qui ne doivent en aucun cas disposer de documents personnels, composeront sur des **copies modèle** « Education nationale » fournies par la DSDEN. La Division des élèves (DIVEL 77) se chargera ensuite d'anonymer les copies.

⑤ En quoi consiste la catégorie « travaux collectifs » ?

- **Un ouvrage** (mémoire illustré ou non par des documents iconographiques, journal, bande dessinée, etc.), prenant la forme d'un dossier manuscrit, imprimé ou stocké sur un support numérique ;
- **Une présentation numérique interactive** (diaporama, livre numérique, site internet, webdoc, etc.) comprenant des textes, des images fixes et/ou enregistrements vidéo ou sonores (**10' maximum**);
- **Un film ou document sonore (20' maximum, générique inclus)**, l'ensemble des documents étant stocké sur un support numérique ;
- **Une production destinée à être exposée et éventuellement manipulée** (panneaux d'exposition, jeux de société, diorama, œuvre artistique, etc.).

Impérativement accompagné d'un document de présentation rédigé (manuscrit ou numérique)

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/49/4/Fiche_methode_CNRD_-1- Doc_presentation_redige_1063494.pdf

CONTRAINTES FORMELLES :

- *La taille et le poids du colis d'envoi (50 cm max. en longueur, largeur ou hauteur, 10 kg max.) : dans le cas contraire seules les photos ou vidéos des œuvres et le document de présentation seront transmis au jury ;*
- *Les formats des fichiers doivent être courants :*
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/49/2/Fiche_methode_CNRD_-2-Formats_et_supports_1063492.pdf;
- *Les durées des travaux sonores ou vidéo sont précisées ci-dessus en fonction du type de travail collectif ;*
- *La clef USB est le seul support de données numériques accepté (max. 1 Go pour tous les fichiers) ;*
- *La protection des travaux pour le transport est très importante et relève de la responsabilité des candidats ;*
- *La propriété intellectuelle et le droit à l'image doivent être respectés dans les productions.*

⑥ Qui élabore les sujets et qui évalue ?

- **Au niveau académique**, élaboration des sujets individuels par une commission académique présidée par un IA-IPR d'histoire-géographie et/ou un inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement général (IEN-EG) en lettres-histoire-géographie, dans le cadre défini par l'inspecteur général présidant le collège de correcteurs ;
- **Le collège des correcteurs départementaux**, désigné par l'IA-DASEN, et composé de représentants de l'Éducation nationale, d'associations d'anciens résistants et déportés, des Archives départementales, de structures culturelles comme le Musée de la Gendarmerie à Melun, évalue les travaux et désignent les lauréats départementaux et ceux qui seront proposés au jury académique ;
- **Le jury académique** évalue les travaux des lauréats retenus au niveau des 3 départements et désigne les lauréats académiques et ceux qui seront proposés au jury national dans la limite de 6 travaux maximum dans chaque catégorie pour l'Académie de Créteil ;
- **Le jury national du CNRD** - qui a défini le thème 2021-2022 - désignera les lauréats nationaux.

7 Quel est le calendrier ?

- **A l'automne 2021** : diffusion d'une circulaire académique / départementale par chaque DSDEN ;
- **Jusqu'au 1^{er} février 2022** : inscription des candidats auprès des DSDEN ;
- **31 mars 2022** : épreuves écrites individuelles, les sujets seront à retirer quelques jours avant dans les DSDEN ;
- **Avant le samedi 02 avril 2022** : retour des copies individuelles et des travaux collectifs dans les DSDEN ;
- **Mi-avril** : évaluation au niveau départemental et sélection des travaux (individuels et collectifs) en vue du jury académique ;
- **Mai** : évaluation des travaux par le jury académique pour envoi au jury national (entre le 16 et le 28 mai 2022) ;
- **Fin mai ou début juin** : cérémonie de remise des prix départementaux dans les préfectures suivant les conditions sanitaires alors en vigueur ;
- **Fin septembre** : palmarès national.

⑧ Quels sont les actions et projets autour du CNRD en Seine-et-Marne ?

- **Les pistes pédagogiques du jury départemental** (de l'échelon local à européen)
http://www.dsden77.ac-creteil.fr/IMG/pdf/pistes_pedagogiques-jury77-cnrd-2022.pdf ;
- **Deux fascicules :**
 - *1961-2021 : 60 ans du CNRD en Seine-et-Marne*, rédigé par M. Kropf (http://www.dsden77.ac-creteil.fr/IMG/pdf/fascicule-60_ans-cnrd77-vc.pdf) ;
 - La brochure des *pistes pédagogiques autour de « l'engagement, la mémoire, la citoyenneté et la défense »* du groupe de travail départemental (http://www.dsden77.ac-creteil.fr/IMG/pdf/livret_emcd.pdf) ;
- **Projet d'exposition itinérante sur le CNRD pour mobiliser les élèves et les établissements autour du concours** : réalisation et expérimentation en 2021-2022 sur un district, avec possible ouverture à l'ensemble des districts en 2022-2023 ;
- **Projet de dépôt d'archives sur le CNRD** aux Archives départementales de Seine-et-Marne ;
- **Projet de séance(s) de visionnage d'un film par les élèves en lien avec la thématique annuelle du CNRD** (à définir) ;
- **Parrainage/tutorat par un membre du jury départemental d'élèves inscrits au concours** (créer du lien avec le jury, mobiliser les élèves et les équipes éducatives...).

⑨ Quelles sont les ressources disponibles ?

- Le portail CANOPÉ : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/> ;
- Le portail ÉDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/1833/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation> ;
- La brochure nationale (2021-2022) http://www.memorialdelashoah.org/programme-bimestriel/2021_10_fluidbook_cnrd60/1-Memorial-de-la-Shoah-CNRD-2021-2022.html#/page/0 ;
- Le portail du Musée de la Résistance nationale (Champigny-sur-Marne) <https://www.musee-resistance.com/pedagogie/cnrd-le-theme/> ;
- Le portail des Archives départementales 77 : <https://archives.seine-et-marne.fr/fr/cnrd> ;
- Le portail de la Fondation pour la mémoire de la Shoah : [https://www.fondationshoah.org/enseignement/cnrd-2021-2022-la-fin-de-la-guerre-les-operations-les-repressions-les-deportations-et ...](https://www.fondationshoah.org/enseignement/cnrd-2021-2022-la-fin-de-la-guerre-les-operations-les-repressions-les-deportations-et...)

⑩ Des structures culturelles mobilisables autour du CNRD

➤ Les Archives départementales 77

Les [Archives départementales de Seine-et-Marne](#) mettent à disposition des établissements scolaires des documents issus de leur fonds en lien avec le thème de l'année. Ces documents sont utilisables dans le cadre du concours ou à des fins pédagogiques plus générales.

CONTACTS :

Olivier Plancke, professeur relais

olivier.plancke@ac-creteil.fr

Informations et réservations : mediation.archives@departement77.fr

➤ Le Musée de la Gendarmerie nationale

Situé à Melun, ce musée constitue un lieu de ressources pour les enseignants et les élèves des collèges et des lycées souhaitant préparer le concours. Ils pourront découvrir les collections permanentes du musée en lien avec la période et exploiter les ressources du centre de documentation qui offre un fonds documentaire très riche (essais historiques, extraits de presse, documents d'archives et témoignages).

CONTACTS :

Arnaud Morand, professeur relais

arnaud.morand@ac-creteil.fr

Informations et réservations : Laure Autheville, chargée des publics et de la médiation culturelle

laure.autheville@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- **Le Musée de la Résistance nationale** - Champigny-sur-Marne :
<https://www.musee-resistance.com/>

CONTACT :

- **Eric Brossard, professeur relais**
eric.brossard@ac-creteil.fr

Informations et réservations : reservation@musee-resistance.com

- **Les Archives nationales** – Pierrefitte-sur-Seine
<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

CONTACT :

- **Fabien Pontagnier, professeur relais**
fabien.pontagnier@ac-creteil.fr

Informations et réservations : service-educatif.an@culture.gouv.fr

- **Le Service historique de la Défense** – Vincennes
<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>
stephanie.perrin@intradef.gouv.fr

- **Les Archives municipales de votre commune**

⑩ Qui contacter ?

- Questions générales :

Christophe Chappée

Chargé de mission « politiques interministérielles » DSDEN 77

Tél. : 01 64 41 27 40 / 06 13 67 59 46

pol-intermin77@ac-creteil.fr

- Questions pédagogiques :

Vincent Kropf

Professeur d'histoire-géographie et d'EMC

Chargé de mission « CNRD et mémoire » :

vincent.kropf@ac-creteil.fr

- Suivi administratif* :

Division des élèves (DIVEL 77)

ce.77divel@ac-creteil.fr

*Inscription des élèves et groupes, envois/retours des devoirs individuels et travaux collectifs, organisation du jury départemental, information sur le palmarès départemental...)